LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2013 LEUR IMPORTENT PEU

Les centres d'intérêt des députés

Les plénières se poursuivent et se ressemblent à l'hémicycle, depuis que la loi de finances 2013 est soumise à l'examen des députés. Plutôt que de discuter de la teneur des dispositions de la loi, les élus du peuple ont consacré les minutes qui leur ont été accordées pour défendre, à coups de revendications, leurs wilayas d'origine.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Ainsi, hormis les interventions de quelques députés du PT qui s'inquiètent de la baisse des budgets alloués à certains secteurs comme la justice et l'éducation, ou encore de ceux du FFS qui remettent en cause la disposition excluant les investisseurs partenaires avec les sociétés nationales de l'obligation de réinvestissement de la part des bénéfices correspondant aux exonérations ou réductions accordées, la plupart des intervenants dans la matinée d'hier ne cadraient pas avec le sujet.

L'Etat joue sa crédibilité avec les populations du Sud

Le plus drôle était Brahim Touahria, député FLN d'Illizi. Or, en revendiquant la construction d'un hôpital au chef-lieu de wilaya et un autre à Djanet, il a jeté un pavé dans la mare : «Quant à l'hôpital d'In Amenas dont l'ancien ministre de la Santé avait pris le soin de poser la première pierre, il n'a même pas vu l'appel d'offres publié. Je me demande comment a-t-il osé le faire avant qu'une procédure relative à la passation du marché pour sa construction ne soit engagée.

Cela nous amène à douter de la crédibilité de l'Etat parce que ses représentants ne font que nous berner par des promesses jamais tenues.»

Labdi Moussa de Chlef, un autre député du FLN, lui, qui se revendique parmi les doyens de l'Assemblée parce qu'il rempile des mandats depuis les années 1990, a remis sur la table le projet de loi criminalisant le colonialisme français : «Je mets en garde contre les intentions que cache la reconnaissance par François Hollande de la répression des manifestations du 17 octobre 1961. Il ne faut pas que ça soit l'arbre qui cache la forêt, justement pour occulter les crimes commis pendant 132 ans de colonisation.»

Photo : New Press.

Djoudi serein.

La liste des préoccupations des députés présents est longue : «Le chantier de l'autoroute à l'arrêt dans son lot confié aux Japonais de Cojaal à cause de la grève des travailleurs qui ne trouvent à qui se plaindre pour dénoncer l'exploitation du partenaire étranger, l'état des routes à Jijel, une ville, qui souffre de l'isolement en dépit de sa position géographique de choix,…».

D'autres ne sachant quoi dire, comme Mme Haizia Alrousan de Bordj Bou Arréridj (indépendante, Ndlr), se sont contentés de présenter des félicitations au Premier ministre pour sa désignation à la tête de l'équipe gouvernementale : «Je félicite M. Abdelmalek Sellal pour sa désignation comme Premier ministre et je salue l'effort fait par le gouvernement dans la rationalisation des dépenses.»

Les plénières, prévues au départ jusqu'à mercredi, ont été néanmoins écourtées d'une journée et la réponse du ministre des Finances, Karim Djoudi, est avancée pour l'après-midi d'aujourd'hui.

Vu qu'elle a été accueillie par des applaudissements, la loi de finances 2013 ne risque néanmoins pas d'être amendée.

L. H.

AMAR TOU À PROPOS DU PRIX DU TICKET DE MÉTRO :

«Que les mécontents prennent le bus !»

En visite d'inspection, hier, au chantier de l'extension du métro d'Alger sur le tronçon Haï El Badr-El Harrach-Centre, le ministre des Transports, Amar Tou, a clairement signifié que ceux qui ne peuvent pas s'offrir le luxe de prendre le métro n'ont qu'à se rabattre sur les bus !

Les travaux de génie civil du tronçon Haï El Badr – El Harrach de la ligne 1 du métro d'Alger, lancés en 2008 pour un délai de réalisation de 48 mois, ont pris fin hier avec presque une année de retard.

Le ministre des Transports, Amar Tou, en visite d'inspection sur les lieux, hier dans l'après-midi, a lancé la deuxième tranche du projet, à savoir la mise en place du système intégral qui consiste à installer les rails et les équipements électroniques et mécaniques nécessaires, et ce, pour un délai de 23 mois.

Ainsi, ce tronçon de quatre kilomètres qui reliera Hai El Badr à El Harrach-Centre ne sera opérationnel que vers la fin de l'année 2014. Par ailleurs, interrogé sur une possible révision à la baisse du prix du ticket de métro qui est actuellement à 50 DA pour un simple aller, le ministre a usé d'un ton et un verbe ironiques : «Vous savez, le métro c'est comme le mouton de l'Aïd. C'est une tradition religieuse issue du Prophète à laquelle les fidèles doivent se soumettre, mais ceux qui n'ont pas les moyens peuvent s'en passer. C'est aussi comme le pèlerinage à La Mecque, c'est une obligation religieuse faite à ceux qui ont les moyens…».

Mais devant l'insistance de la presse sur également la possibilité d'unifier les deux tickets de métro et de tramway au prix d'un seul ticket, à savoir 50 DA, comme cela se pratique ailleurs — en France le ticket de métro est valable pour le tramway et le bus au même prix – Amar Tou a fini par perdre le contrôle de ses nerfs : «Ceux qui n'ont pas les moyens n'ont qu'à prendre le bus. De toute manière, même si on fixe le ticket de métro à zéro dinar, il y aura toujours des mécontents…».

Le ministre des Transports a également expliqué que le ticket de métro revient initialement à 84 DA. Le citoyen paie ainsi les 50 DA et pour certaines catégories 40 DA et le reste est subventionné par l'Etat. Mais Amar Tou ne dit pas sur quelle base a été évalué initialement le prix du ticket de métro.

Mehdi Mehenni

SELON LE DG DU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE

L'éradication des marchés informels s'avère bénéfique

L'éradication des marchés informels s'avère bénéfique, selon le DG du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère du Commerce qui indique que plus de 20 000 importateurs pour la revente en l'état ont été inscrits au fichier national des fraudeurs.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Intervenant hier au siège de la Société algérienne des foires et exportations (Safex), à l'occasion d'une conférence dédiée à la célébration du cinquantenaire de l'indépendance, Abdelhamid Boukahnoun observe que l'éradication de l'informel facilite l'activité des agents de contrôle. Gênés auparavant, ces agents sont «à l'aise» maintenant dans l'exercice de leurs missions. Néanmoins, les services du ministère du Commerce axent encore leurs efforts en priorité, relève ce responsable, sur l'assainissement des réseaux d'importation et le contrôle des pratiques commerciales à fort potentiel de fraude. Dans ce contexte, Abdelhamid Boukahnoun rappelle que les agents de contrôle économique décèlent annuellement pour près de 50 milliards de dinars de défaut de facturation, même si ce volume ne repésente que 10 à 15% de la réalité et qu'il s'avère difficile de déceler ce genre de pratique. En ce sens, le représentant du département de Mustapha Benbada observe qu'à la différence des grossistes, nombre de détaillants refusent d'acheter avec facture, en dépit des mesures d'assouplissement prises en leur faveur. Comme le DG du contrôle économique indique que plus de 20 000 importateurs pour la revente en l'état ont été inscrits au fichier national des fraudeurs. Cette inscription s'explique par les diverses infractions commises par ces opérateurs, notamment le non-dépôt de leurs comptes sociaux au niveau du Centre national du registre du commerce (CNRC), le non-renouvellement et la mise en conformité de leurs registres du commerce ainsi que l'absence de locaux.

A moins de règler leur situation, ces commerçants ne peuvent plus donc exercer des activités de commerce extérieur et soumissionner aux marchés publics. Par ailleurs, Mustapha Boukahnoun a estimé que le contrôle de conformité pose encore problème pour les produits industriels, en l'absence de normes et dans la mesure où la mise en place du Laboratoire national d'essais, prévue à Sidi Abdallah, reste encore attendue. A ce propos, le directeur général au Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage (Cacque), Abad Djamel, indique que cette structure dont les travaux utilitaires devraient être lancés prochainement devrait être opérationnelle avant la fin du programme quinquennal en cours.

C. B.

CHAMBRES FROIDES POUR LES PRODUITS FRAIS

Les gérants devront déclarer leurs stocks

Les gérants des chambres froides devront déclarer obligatoirement leurs stocks de produits frais (agricoles et agroalimentaires notamment). En cours de maturation par les services concernés des ministères du Commerce, et de l'Agriculture et du Développement rural et motivée par le refus de la rétention, cette mesure contraindra les opérateurs dans le domaine du stockage. Néanmoins, cette disposition ne concerne pas les opérateurs intervenant dans le cadre des divers dispositifs et offices de régulation mis en place depuis 2008.

C. B.

DURANT LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 2012

Plus de 143 000 infractions recensées

Plus de 143 000 infractions ont été recensées par les agents de contrôle économique et de répression des fraudes au cours des trois premiers mois de 2012. Sur 766 872 interventions, 143 061 infractions à la législation et la réglementation relatives à la conformité des produits mis à la consommation et à la loyauté et à la transparence des pratiques commerciales ont été relevées. Les investigations menées ont permis de relever un chiffre d'affaires illicite global de 35,92 milliards de dinars ayant pour origine des transactions commerciales sans factures et l'établissement de 131 756 dossiers de poursuites judiciaires à l'encontre des opérateurs contrevenants. Notons que les principales infractions constatées concernent essentiellement le défaut de publicité des prix et tarifs, le défaut de dépôt des comptes sociaux ainsi que le défaut d'hygiène dans la fabrication et la commercialisation des produits alimentaires.

Concernant les mesures conservatoires, il a été procédé à la saisie de marchandises pour une valeur de 429,46 millions de dinars et à la fermeture de 8 498 locaux commerciaux. S'agissant de l'activité de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés, l'on indique que 72 278 cargaisons ont été contrôlées donnant lieu au blocage de 636 cargaisons pour une quantité de 42 660 tonnes de produits importés non conformes pour diverses infractions.

C. B.